



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (appel de commentaires écrits)
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 669-2021

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil a adopté le **Premier projet de Règlement # 669-2021 – agrandissant la zone H-25 à même la zone C-31 et ajout de la classe B au groupe d'usages résidentiels permis**

Ce Premier projet de règlement consiste à intégrer le lot 2 540 306, actuellement compris dans la zone C-31, à la zone voisine H-25 afin d'y autoriser les usages bifamiliaux.

Le Premier projet de règlement # 669-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation publique écrite selon la procédure prévue au décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec, en date du 5 février 2021.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, du 8 juillet au 5 août 2021 à 16 h, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante : dg@saint-esprit.ca ou au 21, rue Principale, Saint-Esprit, Qc J0K 2L0. Ils seront transmis au conseil municipal, pour analyse et considération, avant l'adoption du règlement.

Le Premier projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h et sur le site web de la municipalité. Notez que les bureaux municipaux seront fermés pour les vacances estivales du 19 au 30 juillet inclusivement.

Donné à Saint-Esprit, ce 8 juillet 2021.

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière